

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE

JEUDI 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle L'Argerie, en session ordinaire du mois de Juin sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

Étaient présents :

Aurélie AUGEARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jocelyne BELOUIN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Stéphane CANIVET, Emmanuel CHARNACE, Yvette CHATELAIS, Franck CHOPIN, Jean-François CLOAREC, Jean-Pierre CLOEST, Coralie DILE, Claudia FOLOKA, Catherine FOUGERE, Marina GATE, Jérôme GAUFFRETEAU, Annick HODEE, Nadia HUMEAU, Tony JOUBERT, Jean-Marie JOURDAN, Christine MATHIEU, Laëtitia MAUDUIT, Jean-Yves NEVEU, David OLIVIER, Pierre Emmanuel PERRIOT, Frédéric PETITEAU, Guillaume PHILIPPEAU, Mireille POILANE.

Élus ayant donné pouvoir :

Excusés : Sonia MULLER

Mireille POILANE a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du 26 mai 2020

AFFAIRES GENERALES

- Procuration postale à donner à Monsieur le Maire
- Représentants à désigner au SIEM (1 titulaire / 1 suppléant)

AFFAIRES GENERALES – FINANCES

- Redevance d'Occupation du Domaine Public 2020 : réseaux télécoms
- Convention d'Occupation du Domaine Public : étang du Petit-Anjou (Rudy JOURDANT)
- Subvention communale au CCAS

AFFAIRES GENERALES – MARCHES PUBLICS

- Désignation des membres pour la Commission d'Appel d'Offres (5 titulaires / 5 suppléants)
- Désignation des membres pour la Commission d'attribution ad hoc des marchés de travaux Mairie/MSAP (3 titulaires / 3 suppléants)

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES

- Création poste adjoint administratif à temps non complet à compter du 23/07/2020 à 27/35^{ème} (A.G.)

- Création d'un CDD d'agent d'entretien polyvalent : ménage, préparation et surveillance cantine (24/35^{ème} du 28/08/2020 au 06/07/2021) – service « écoles » et « restauration scolaire » (C.G.)

4^{ème} COMMISSION – SPORTS, LOISIRS, CULTURE

- Tarifs piscine et camping 2020

5^{ème} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES

- Point d'information : horaires des écoles et service d'accueil périscolaire
- Reprise en régie du service d'accueil périscolaire de La Cornuaille
- Augmentation du temps de travail de deux agents (Y.C. et F.H.)
- Tarifs année scolaire 2020/2021 des différents services (accueil périscolaire ; service restauration et pause méridienne ; service animations mercredi, petites et grandes vacances)
- Validation nouveau règlement intérieur
- Report d'une subvention communale pour l'école de Villemoisan

POINTS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

- Présentation des DIA
- Désignation des représentants communaux dans les commissions de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (8 titulaires et 8 suppléants)
- Désignation d'un correspondant sécurité civile
- Ressources Humaines : Création d'un emploi non permanent d'agent d'entretien de l'espace public à mi-temps – plan d'eau du petit Anjou (18/35^{ème})

AFFAIRES GENERALES : Procuration postale à donner à Monsieur le Maire pour la remise sécurisée des cartes nationales d'identité

Le Ministère de l'Intérieur a confié à La Poste, par un marché public, l'acheminement sécurisé des cartes nationales d'identité sur tout le territoire vers 3 200 Mairies concernées. Ces envois sont remis contre signature. Le Ministère de l'Intérieur demande à la Poste de s'assurer que les personnes physiques à qui sont remis ces courriers sécurisés soient expressément habilités à cet effet.

Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire de la commune de Val d'Erdre-Auxence à donner procuration au personnel administratif afin de retirer et recevoir les courriers sécurisés remis par La Poste et notamment les cartes nationales d'identité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de la commune de Val d'Erdre-Auxence à donner procuration au personnel administratif afin de retirer et recevoir les courriers sécurisés remis par La Poste

AFFAIRES GENERALES : Représentants à désigner au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (1 titulaire / 1 suppléant)

VU l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriale ;

VU les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml), modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant que la commune de Val d'Erdre-Auxence est membre du Siéml ;

Considérant que conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Conseil Municipal décide de désigner comme représentants au SIÉML :

- Mme Catherine FOUGERE – représentant titulaire
- M. Jean-Yves NEVEU – représentant suppléant

AFFAIRES GENERALES - FINANCES : Redevance d'Occupation du Domaine Public 2020 (réseaux télécoms)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs suivants :

- 55,54 € le km d'aérien
- 41,66 € le km de souterrain
- 27,77 € le m² d'emprise au sol

Fiche de l'état du patrimoine arrêté au 31/12/2019 :

| Type d'implantation | Patrimoine | Montant de base 2006 | Montant Actualisé | |
|---------------------|------------|----------------------|-------------------|------------|
| Artères aériennes | 95,070 | 40,000 | 55,54 | 5 280,19 € |
| Artères en sous-sol | 29,069 | 0,500 | 41,66 | 1 211,01 € |
| Emprise au sol | 2,500 | 20,000 | 27,77 | 69,43 € |
| | | | | 6 560,63 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Conseil Municipal décide :

- D'appliquer les tarifs suivants pour les redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications :
 - 55,54 € le km d'aérien
 - 41,66 € le km de souterrain
 - 27,77 € le m² d'emprise au sol

AFFAIRES GENERALES - FINANCES : Convention d'Occupation du Domaine Public 2020 (étang du Petit-Anjou – Maison JOURDANT)

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Dans le cadre de l'organisation du Louroux Plage, Monsieur Rudy JOURDANT tient un stand bar-snack à l'étang du Petit-Anjou sur la période du 13 juin 2020 jusqu'au 13 septembre 2020.

Il s'agit de **valider la redevance pour l'occupation** de l'étang du Petit Anjou **du 13 juin au 13 septembre 2020** à hauteur de **600€ pour l'été 2020**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Conseil Municipal décide :

- **De FIXER** la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation de l'étang du Petit-Anjou à hauteur de 600 € pour l'été 2020
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence à signer la convention d'occupation du domaine public de l'étang du Petit-Anjou pour la saison 2020

AFFAIRES GENERALES - FINANCES : Subvention communale au CCAS

La commission des affaires sociales propose au Conseil Municipal de verser la somme de 11 000 euros, du budget principal au budget CCAS.

Cette subvention permet à la fois de déterminer les subventions habituellement aux différents organismes et partenaires (ADMR, Secours Catholique, FSL etc...) et également d'équilibrer le budget du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** d'autoriser le versement de la somme de 11 000 euros du budget principal vers le budget CCAS

AFFAIRES GENERALES – MARCHES PUBLICS : Désignation des membres pour la Commission d'Appel d'Offres (5 titulaires / 5 suppléants)

La commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse.

Le Code de la commande publique ne précise plus le régime et la composition de la commission d'appel d'offres ; seules les dispositions du CGCT sont applicables en la matière.

Elle est composée de 5 membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle. **Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés**, sauf urgence impérieuse.

A compter du 1er janvier 2020, les seuils de procédures des marchés formalisées seront les suivants :

- **139 000 euros** pour les marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux ;
- **214 000 euros** pour les marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux dans le domaine de la défense ;
- **5 350 000 euros** pour les marchés de travaux et les contrats de concessions.

La commission d'appel d'offres doit être constituée de la façon suivante, étant donné que la commune comporte plus de 3 500 habitants :

- Le Maire
- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de nommer en membres titulaires :

- M. Jean-Pierre BRU
- M. David OLIVIER
- M. Jean-Marie JOURDAN
- M. Jean-Yves NEVEU
- M. Jean-François CLOAREC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de nommer en membres suppléants :

- Mme Mireille POILANE
- Mme Catherine FOUGERE
- Mme Catherine BELLANGER-LAMARCHE
- M. Frédéric PETITEAU
- M. Jean-Pierre CLOEST

AFFAIRES GENERALES – MARCHES PUBLICS : Désignation des membres pour la commission d'attribution ad hoc des marchés de travaux Mairie / MSAP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres pour le marché de travaux de la Mairie et l'antenne MSAP a été publié le samedi 18 avril 2020 par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (C.C.V.H.A.) conformément aux modalités prévues dans la convention de groupement de commandes entre la C.C.V.H.A. et la commune de Val d'Erdre-Auxence.

Il est précisé au Conseil Municipal que la date limite de remise des offres a été fixée au 25 mai 2020.

S'agissant d'une opération menée conjointement avec la C.C.V.H.A. il convient de créer une commission d'attribution du marché public *ad hoc*.

Selon la convention de groupement de commandes signée spécialement pour cette opération, cette commission *ad hoc* est composée de :

- M. GLEMOT, Président de la commission
- 2 autres membres du conseil communautaire de la C.C.V.H.A. :
- 3 membres du conseil municipal de Val d'Erdre-Auxence

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer les 3 membres pour Val d'Erdre-Auxence :

- M. Michel BOURCIER (titulaire)
- M. Jean-Pierre CLOEST (titulaire)
- M. Jean-Yves NEVEU (titulaire)
- M. David OLIVIER (suppléant)
- M. Jean-Marie JOURDAN (suppléant)
- M. Jean-Pierre BRU (suppléant)

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet à compter du 23/07/2020 à 27/35^{ème} (A.G.)

Considérant que les besoins du service administratif de la commune nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif **pour le poste d'agent d'accueil et administratif à l'agence postale communale ;**

Mme Anne GUÉDON, adjoint administratif au sein de l'agence postale communale, est employée en CUI-PEC (contrat unique d'insertion-parcours emploi compétence) à temps non complet, depuis le 23/07/2018 jusqu'au 22/07/2020 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (27/35^{ème}) (échelle C1) à compter du 23/07/2020.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget communal de 2020.

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : Création d'un CDD d'agent technique polyvalent-ménage, préparation et surveillance cantine (24/35^{ème} du 28/08/2020 au 06/07/2021) – service « écoles » et « restauration scolaire » - Commune déléguée de La Cornuaille (C.G.)

Considérant qu'en raison d'une sur-activité au sein des écoles, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (*à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois, compte-tenu des renouvellements, pendant une même période de 18 mois consécutifs*) au sein du service « Ecoles » et « Restauration scolaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de créer, pour la période du 28/08/2020 au 06/07/2021, un poste d'agent d'entretien polyvalent (ménage, préparation et surveillance cantine) à temps non complet (24/35^{ème}).
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints techniques territoriaux (1^{er} échelon du grade d'adjoint technique).

4^{ème} COMMISSION – SPORTS, LOISIRS, CULTURE : Tarifs piscine et camping de Villemoisan (2020)

Il appartient au Conseil Municipal de valider les tarifs de piscine et de camping sur le site de la base de loisirs de Villemoisan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De maintenir les tarifs 2019 à l'identique pour 2020 soit :

Tarifs Piscine :

| | TARIFS 2020 |
|-------------------------------------|---------------|
| Adulte | 2,50 € |
| Enfant (jusqu'à 18 ans) | 1,30 € |
| Campeur enfant | 0,70 € |
| Campeur adulte | 1,80 € |
| Carte individuelle - juillet | 10,00 € /mois |
| Carte familiale – juillet | 20,00 € /mois |

| | |
|---------------------------|---------------|
| Carte individuelle - août | 20,00 € /mois |
| Carte familiale – août | 40,00 € /mois |

- De préciser que la carte familiale est seulement valable pour une famille comprenant parents et enfants de moins de 18 ans (sur justificatif)

Tarifs Camping :

| | TARIFS 2020 |
|--------------------------|-------------|
| Adulte | 1,70 € |
| Enfant (jusqu'à 10 ans) | 1,10 € |
| Véhicule | 1,20 € |
| Emplacement | 1,30 € |
| Branchement électrique | 2,10 € |
| Garage mort hors saison | 1,60 € |
| Garage mort juillet/août | 2,40 € |

5^{-ème} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : Point d'information sur les horaires des écoles et le service d'accueil périscolaire dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours + service d'accueil extrascolaire

HORAIRES ECOLES :

* Le Louroux Béconnais

- Groupe scolaire René Goscinny – maternelle & élémentaire :
8h30 à 11h45 / 13h30 à 16h15

* Villemoisan

- Groupe scolaire Les Tilleuls – maternelle & élémentaire :
8h45 à 12h / 13h45 à 16h30

* La Cornuaille

- Groupe scolaire Jules Verne – maternelle & élémentaire :
9h à 12h / 13h30 à 16h30

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

MATIN : * Le Louroux Béconnais

- Groupe scolaire René Goscinny – maternelle & élémentaire : 7h15 à 8h30

* Villemoisan

- Groupe scolaire Les Tilleuls – maternelle & élémentaire : 7h15 à 8h45

* La Cornuaille

- Groupe scolaire Jules Verne – maternelle & élémentaire : 7h15 à 9h

SOIR :

- * **Le Louroux Béconnais**
- Groupe scolaire René Goscinny – maternelle & élémentaire : 16h15 à 18h45
- * **Villemoisan**
- Groupe scolaire Les Tilleuls – maternelle & élémentaire : 16h30 à 18h45
- * **La Cornuaille**
- Groupe scolaire Jules Verne – maternelle & élémentaire : 16h30 à 18h45

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE – MERCREDI, PETITES ET GRANDES VACANCES :

* **Le Louroux Béconnais**

Accueil de 7h15 à 8h30

Animation de 8h30 à 11h45

Pause méridienne de 11h45 à 13h15

Animation de 13h15 à 16h45 (sieste pour les petits et goûter) Départ des enfants à 17h

Accueil soir de 17h30 à 18h45

* **La Cornuaille (mercredi)**

Accueil de 7h15 à 8h30

Animation de 8h30 à 11h45

Pause méridienne de 11h45 à 13h15

Animation de 13h15 à 16h45 (sieste pour les petits et goûter) Départ des enfants à 17h

Accueil soir de 17h30 à 18h45

5^{-ème} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : Reprise en régie directe du service d'accueil périscolaire de La Cornuaille

L'association Familles Rurales assure l'accueil périscolaire des écoles de La Cornuaille. La convention pour la gestion de l'accueil périscolaire à La Cornuaille liant la commune de Val d'Erdre-Auxence à l'association Familles Rurales s'achève au 31 août 2020.

Compte tenu des missions assurées par Familles Rurales et de la nécessité de mettre en place un accueil périscolaire pour les écoles de La Cornuaille, la commune envisage désormais une reprise en régie directe de cette activité.

En principe, le transfert d'une activité exercée initialement par une association entraîne de plein droit un transfert du personnel auprès du nouvel employeur. La situation est facilitée pour la commune de Val d'Erdre-Auxence étant donné que les deux agents à reprendre, sont déjà salariés de la commune (sur la partie TAP et sur le temps du midi). Il s'agit simplement d'augmenter leur temps de travail.

En outre les biens de l'association dédié à l'activité seront transférés à la commune gracieusement. Enfin, tous les éléments administratifs nécessaires à la continuité de l'activité seront mis à disposition de la commune.

Monsieur le Maire et la commission des affaires scolaires proposent au Conseil Municipal d'accepter la reprise en régie directe de l'accueil périscolaire de La Cornuaille dans les conditions vues ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'acter la reprise en régie directive de l'accueil périscolaire à La Cornuaille à partir du 1^{er} septembre 2020
- De se prononcer en faveur de l'augmentation du temps de travail des deux agents communaux afin de permettre la gestion du service d'accueil périscolaire
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5^{ème} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : Augmentation du temps de travail de deux agents (Y.C. et F.H.)

L'association Familles Rurales de la Cornuaille va cesser le 31/08/2020 ses activités périscolaire et extra-scolaire sur la commune déléguée de La Cornuaille.

Les 2 agents (Mme Florence Harel et Mr Yannick Cottenceau) assurant ses activités et employés par Familles Rurales, sont les mêmes agents employés par la commune de Val d'Erdre-Auxence, sur le temps de la restauration scolaire.

La commission scolaire communale a travaillé sur le sujet afin que la commune de Val d'Erdre-Auxence puisse maintenir le service aux familles de la Cornuaille, à la rentrée scolaire 2020/2021.

Pour permettre la continuité des services périscolaire et extra-scolaire, M.le Maire propose d'augmenter les temps de travail des 2 agents communaux « adjoints territoriaux d'animation » cités ci-dessus à compter du 01/09/2020, à savoir :

- Mme Florence Harel : passer son temps de travail de 7.83/35^{ème} à 35/35^{ème},
- Mr Yannick Cottenceau : passer son temps de travail de 4.70/35^{ème} à 35/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De passer à temps complet Mme Florence Harel et Mr Yannick Cottenceau à compter du 01/09/2020 et dans l'attente de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal de 2020.

5^{ème} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : Tarifs année scolaire 2020/2021 des différents services (accueil périscolaire ; service restauration et pause méridienne ; service animations mercredis, petites et grandes vacances)

La commission des Affaires Scolaires, récemment installée, à la date du 26 mai 2020 propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs des différents services ci-dessous :

VAL D'ERDRE-AUXENCE - TARIFS GUIDE PRATIQUE 2020/2021

SERVICE ACCUEIL PERISCOLAIRE

| LE LOUROUX BECONNAIS - VILLEMOSAN | QF < 600 | 601 < QF > 900 | 901 < QF > 1200 | 1201 < QF > 1500 | QF >1501 |
|--|----------|----------------|-----------------|------------------|----------|
| 1/4 D'HEURE DU MATIN ET DU SOIR | 0,62 € | 0,64 € | 0,66 € | 0,68 € | 0,70 € |
| REDUCTION DE 10% SUR LE 1/4 D'HEURE A PARTIR DU 2ème ENFANT | 0,56 € | 0,58 € | 0,60 € | 0,62 € | 0,64 € |
| GOÛTER | 0,55 € | | | | |

| LA CORNUAILLE | QF < 600 | 601 < QF > 900 | 901 < QF > 1200 | 1201 < QF > 1500 | QF >1501 |
|---------------------------------|----------------------|----------------|-----------------|------------------|----------|
| 1/4 D'HEURE DU MATIN ET DU SOIR | 0,47 € | 0,61 € | 0,66 € | 0,72 € | 0,72 € |
| GOÛTER | INCLUS DANS LE TARIF | | | | |

SERVICE RESTAURATION ET PAUSE MERIDIENNE (P.M.)

| VAL D'ERDRE AUXENCE | QF < 600 | QF > 600 | ADULTES |
|---------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------|
| RESTAURANT SCOLAIRE | 3,77 € dont P.M. de 0,10 € | 3,80 € dont P.M. de 0,12 € | 5,60 € |

SERVICE ANIMATIONS MERCREDI, PETITES ET GRANDES VACANCES à l'ALAE au Louroux Béconnais

| LE LOUROUX BECONNAIS - VILLEMOSAN LA CORNUAILLE (PETITES ET GRANDES VACANCES) | QF < 600 | 601 < QF > 900 | 901 < QF > 1200 | 1201 < QF > 1500 | QF >1501 |
|--|----------|----------------|-----------------|------------------|----------|
| JOURNEE SANS REPAS | 5,96 € | 7,98 € | 10,00 € | 12,02 € | 14,04 € |
| JOURNEE SANS REPAS REDUCTION DE 10% A PARTIR DU 2ème ENFANT | 5,36 € | 7,18 € | 9,00 € | 10,82 € | 12,64 € |
| 1/2 JOURNEE SANS REPAS | 3,94 € | 4,95 € | 5,96 € | 6,97 € | 7,98 € |
| 1/2 JOURNEE SANS REPAS REDUCTION DE 10% A PARTIR DU 2ème ENFANT | 3,55 € | 4,45 € | 5,36 € | 6,27 € | 7,18 € |

SERVICE ANIMATIONS MERCREDI à la Maison Commune de Loisirs - La Cornuaille

| LA CORNUAILLE | QF < 600 | 601 < QF > 900 | 901 < QF > 1200 | 1201 < QF > 1500 | QF >1501 |
|---------------|----------|----------------|-----------------|------------------|----------|
| MATIN | 2,00 € | 2,30 € | 3,30 € | 4,30 € | 4,30 € |
| APRES-MIDI | 2,50 € | 4,50 € | 5,50 € | 6,50 € | 6,50 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** les tarifs ci-dessus pour les différents services d'accueil périscolaire, restauration et pause méridienne, animations mercredis, petites et grandes vacances

5^{ème} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : Validation nouveau règlement intérieur

La commission des affaires scolaires propose au Conseil Municipal d'adopter un nouveau règlement intérieur pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et la restauration scolaire (projet de règlement intérieur en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** le nouveau règlement intérieur en annexe

5^{ème} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : Report d'une subvention communale pour l'école de Villemoisan

L'association de l'école de Villemoisan devait percevoir une subvention incluant 2 000 € de frais de voyage scolaire (*cf. conseil municipal de février*).

Etant donné que la subvention n'a pas encore été versée et que le voyage est annulé, il est proposé au Conseil Municipal de reporter le versement de cette subvention l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE REPORTER la subvention de 2 000 € correspondant aux frais de voyage scolaire au profit de l'école de Villemoisan

DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX DANS LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au renouvellement du 26 mai 2020, il y a lieu de procéder à désignation des représentants qui siégeront dans les commissions de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (C.C.V.H.A.).

Sont désignés par le Conseil Municipal :

- Pour la commission Finances et CLETC : M. BOURCIER et D. OLIVIER
- Pour la commission Ressources Internes et Mutualisation : F. PETITEAU et C. MATHIEU
- Pour la commission RSO : M. BOURCIER et JP. BRU
- Pour la commission développement économique : D. OLIVIER et JM JOURDAN
- Pour la commission environnement, voirie, déchets et politique de l'eau : JP. BRU et C. FOUGERE
- Pour la commission enfance / jeunesse : C. BELLANGER et A. HODEE
- Pour la commission aménagement et urbanisme : JY NEVEU et JP. CLOEST
- Pour la commission culture et communication : M. GATE et J. BELOUIN
- Pour la commission solidarités : M. POILANE et JM. JOURDAN

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS (8 TITULAIRES / 8 SUPPLEANTS)

Sont désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

- Jean-Pierre BRU (titulaire)
- David OLIVIER (titulaire)
- Jean-Marie JOURDAN (titulaire)
- Mireille POILANE (titulaire)
- Jean-Yves NEVEU (titulaire)
- Catherine FOUGERE (titulaire)

- Frédéric PETITEAU (titulaire)
- Catherine BELLANGER-LAMARCHE (titulaire)
- Annick HODEE (suppléant)
- Christine MATHIEU (suppléant)
- Jean-Pierre CLOEST (suppléant)
- Marina GATE (suppléant)
- Jocelyne BELOUIN (suppléant)
- Jean-François CLOAREC (suppléant)
- Yvette CHATELAIS (suppléant)
- Jérôme GAUFRETEAU (suppléant)

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE CIVILE

Correspondant sécurité civile :

Il est proposé de nommer Emmanuel CHARNACE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces propositions.

AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT, AGENT D'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC (autour du Plan d'eau Petit Anjou) ET POLYVALENT (période du 01/07/2020 au 31/08/2020) – 18/35^{ème}

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibération de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'une suractivité au sein du service technique, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 au sein du service Technique (Entretien de l'espace de baignade du Louroux-Plage, entretien des espaces publics, entretien de bâtiments, etc.) pour la période du 01/07/2020 au 31/08/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Décide de créer pour la période du 01/07/2020 au 31/08/2020 un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un **accroissement temporaire d'activité** à temps non complet (18/35^{ème}),
- La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des **d'adjoints techniques** (1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial-indice **brut 350**),

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

AUTRES INFORMATIONS : Agendas

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

Le 3^{ème} mardi de chaque mois à 20h00 (lieu à préciser selon évolution des conditions sanitaires)

- Le mardi 21 juillet 2020
- Le mardi 15 septembre 2020
- Le mardi 20 octobre 2020
- Le mardi 17 novembre 2020
- Le mardi 15 décembre 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

| Nom | Prénom | Signature |
|-------------|-------------|-----------|
| AUGEARD | Aurélie | |
| BELLANGER | Catherine | |
| BELOUIN | Jocelyne | |
| BOURCIER | Michel | |
| BRU | Jean-Pierre | |
| CANIVET | Stéphane | |
| CHARNACE | Emmanuel | |
| CHATELAIS | Yvette | |
| CHOPIN | Franck | |
| CLOAREC | François | |
| CLOEST | Jean-Pierre | |
| DILE | Coralie | |
| FOLOKA | Claudia | |
| FOUGERE | Catherine | |
| GATE | Marina | |
| GAUFFRETEAU | Jérôme | |
| HODEE | Annick | |

| | | |
|------------|-----------------|---------|
| HUMEAU | Nadia | |
| JOUBERT | Tony | |
| JOURDAN | Jean-Marie | |
| MATHIEU | Christine | |
| MAUDUIT | Laëtitia | |
| MULLER | Sonia | Excusée |
| NEVEU | Jean-Yves | |
| OLIVIER | David | |
| PERRIOT | Pierre-Emmanuel | |
| PETITEAU | Frédéric | |
| PHILIPPEAU | Guillaume | |
| POILANE | Mireille | |